



Commune de La Brillaz
Conseil communal

Information à la population

Eclairage public

Les travaux de modification de l'éclairage public débuteront la semaine prochaine. La pose des nouveaux luminaires à LED programmables impliquera que la puissance d'éclairage sera de 100% lors des 3 à 4 premiers jours. Le conseil communal vous demande de la compréhension durant cette période transitoire. Une fois l'installation terminée, la puissance sera adaptée de la manière suivante :

Puissance de l'éclairage des routes et carrefours

- de la tombée de la nuit à 22h00 : 50%
- de 22h00 à 23h00 : 30%
- de 23h00 à 06h00 : 10%
- de 06h00 à la levée du jour : 50%

Eclairage des passages à piétons

- de la tombée de la nuit à 22h00 : 70%
- de 22h00 à 23h00 : 50%
- de 23h00 à 06h00 : 30%
- de 06h00 à la levée du jour : 70%

Les routes et quartiers concernés sont les suivants :

- **Lentigny** : Route d'Onnens, Route de Chénens, Route de Corserey, Pra Derrey, Pra Chevalley, chemin des Papillons, En Meinoud.
- **Onnens** : Route des Moilles, En Salley, Route de l'Eglise, Route de l'Ecole, Fin d'Amont, chemin du Clovy.

Des adaptations ponctuelles, soit de la puissance, soit du faisceau lumineux seront toujours possibles. Le conseil communal vous remercie de votre compréhension et il se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Lentigny, le 14.09.2023

Le conseil communal